



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
de la session annuelle de 2005**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2005

Supplément n° 34 (E/2005/34/Rev.1-E/ICEF/2005/5/Rev.1)

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005

2005/1 Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du « Rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport annuel au Conseil économique et social » (E/ICEF/2005/3) et prie le secrétariat de le transmettre pour examen au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations faites au cours des débats de sa session de fond de 2005.

*Première session ordinaire
17 janvier 2005*

2005/2 Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2005

Le Conseil d'administration,

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, un budget de dépenses d'un montant de 96,9 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,2
Coût des marchandises livrées	34,3
Dépenses de commercialisation	25,2
Dépenses d'appui	19,1
Fonds d'investissement	17,1
Total des dépenses, consolidé	96,9

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

- b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe I ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;
- c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2005, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2005

Le Conseil d'administration,

Note que, pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 403 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration,

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 17,1 millions de dollars pour 2005;
2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2005, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres articles) en prévision de l'exercice 2006, à concurrence de 35 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2005/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration,

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2005/AB/L.1.

*Première session ordinaire
18 janvier 2005*

2005/3 Programmation commune

Le Conseil d'administration,

1. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004 relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui décrit le cadre d'action fixé par l'Assemblée générale en vue de poursuivre le renforcement du processus de programmation commune;

2. *Affirme à nouveau* qu'il est nécessaire de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme des Nations Unies engagé dans le processus de programmation commune;

3. *Prend note* du rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune contenue dans le document E/ICEF/2004/10;

4. *Se félicite* des mesures prises jusqu'ici par l'UNICEF dans le cadre de sa collaboration avec les pays de programme pour assurer une utilité maximale aux compétences particulières du Fonds dans le renforcement de la programmation commune, visant à renforcer la cohérence du système des Nations Unies sur le terrain, à rendre plus efficace la programmation, à éviter les chevauchements et à réduire les coûts de transaction pour les pays où sont exécutés les programmes, et à contribuer ainsi à l'obtention de meilleurs résultats globaux, et encourage la Directrice générale à continuer de collaborer à cette fin avec les gouvernements et les autres partenaires;

5. *Souligne* l'importance qu'il attache à l'utilisation de la programmation commune par l'UNICEF, en tant qu'instrument propice à la mise en œuvre des plans nationaux de développement, notamment des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'ils existent, grâce à une approche plus concertée dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue de parvenir aux objectifs en matière de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

6. *Demande* en conséquence que la Directrice générale, en coopération avec les autres entités du Groupe des Nations Unies pour le développement, veille à ce que la programmation commune, y compris les programmes communs lorsque cela est pertinent, ait des effets accrus en terme de développement, y compris, s'il y a lieu, pour :

a) Harmoniser davantage l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de pays, et améliorer la communication entre les institutions des Nations Unies tout au long du cycle de programmation;

b) Parvenir effectivement aux objectifs du programme et contribuer à la réduction des coûts de transaction;

c) Promouvoir des systèmes communs de suivi et d'établissement des rapports et des approches conjointes des évaluations;

7. *Prend note* des efforts engagés par l'UNICEF pour promouvoir la poursuite de l'élaboration par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'un cadre commun, incluant la présentation des rapports, en vue de définir des programmes communs qui renforcent l'utilité et l'efficacité des mesures que prennent les institutions des Nations Unies pour appuyer les autorités nationales, notamment de celles prises par l'UNICEF pour déterminer les situations dans lesquelles il convient de recourir aux programmes communs et quelles améliorations seraient possibles afin d'avoir un effet plus marqué sur le développement grâce à ces programmes communs;

8. *Souligne* le mandat de l'UNICEF et ses responsabilités en matière de budget, de rapports financiers et d'évaluation, notamment en ce qui concerne les programmes communs;

9. *Prie* la Directrice générale de lui rendre compte de la participation de l'UNICEF à la programmation commune et aux programmes communs dans le rapport annuel qu'elle lui présentera à sa session annuelle de 2005, et de lui présenter en vue de son examen à la session annuelle de 2006 un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la programmation commune telle qu'elle est exposée dans la présente décision et sur la poursuite de l'élaboration des directives pour la programmation commune, y compris des données d'expérience et une analyse des ressources allouées aux trois possibilités de financement liées à la programmation commune, et les avantages qui en résultent en termes de développement ou de gains d'efficacité.

*Première session ordinaire
19 janvier 2005*

2005/4 Projets de descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

Approuve les budgets indicatifs globaux proposés pour les programmes de pays suivants au titre de la coopération :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2005/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Namibie	2006-2010	3 335 000	21 665 000	P/L.1 et Corr.1
Ouganda	2006-2010	42 880 000	40 000 000	P/L.2
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Burkina Faso	2006-2010	33 745 000	40 500 000	P/L.3
Ghana	2006-2010	18 600 000	56 400 000	P/L.4
Libéria	2006	2 826 000	5 820 000	P/L.5
Amérique latine et Caraïbes				
Pérou	2006-2010	4 500 000	18 700 000	P/L.6
Asie de l'Est et Pacifique				
Cambodge	2006-2010	23 550 000	68 970 000	P/L.7
Chine	2006-2010	61 035 000	40 000 000	P/L.8
Myanmar	2006-2010	41 130 000	65 000 000	P/L.9
Timor-Leste	2006-2007	2 044 000	13 000 000	P/L.10 et Corr.1
Viet Nam	2006-2010	20 000 000	63 800 000	P/L.11
Asie du Sud				
Bangladesh	2006-2010	60 490 000	210 000 000	P/L.12
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes				
Albanie	2006-2010	3 375 000	12 000 000	P/L.13

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2005/
Bélarus	2006-2010	3 260 000	2 140 000	P/L.14 et Corr.1
Bulgarie	2006-2009	2 464 000	2 500 000	P/L.15
Fédération de Russie	2006-2010	4 805 000	21 000 000	P/L.17
Géorgie	2006-2010	3 370 000	6 000 000	P/L.16
Turquie	2006-2010	5 045 000	25 000 000	P/L.18
Ukraine	2006-2010	4 775 000	7 520 000	P/L.19
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne	2006-2007	4 000 000	24 240 000	P/L.20

Session annuelle
9 juin 2005

2005/5 Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration,

Approuve pour 2005 et 2006 un montant total de 80 397 731 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 54 pays (repris dans les tableaux 1 et 2 ci-après) dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays :

Tableau 1
Ressources supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2005

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification RO 2005 A	Solde RO 2005 B	Fonds supplémentaires RO à approuver (A-B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Burkina Faso	2000/P/L.4/Add.1	2001-2005	6 749 000	2 759 165	3 989 835
Cap-Vert	2004/P/L.5	2005	660 000	611 000	49 000
Ghana	2000/P/L.6/Add.1	2001-2005	3 718 000	3 467 258	250 742
Libéria	2002/P/L.27	2003-2005	2 826 000	1 096 536	1 729 464
République démocratique du Congo	2002/P/L.26	2003-2005	21 929 000	14 597 211	7 331 789
Tchad	2000/P/L.5/Add.1	2001-2005	3 689 000	2 636 914	1 052 086

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Niveau de planification RO 2005 A</i>	<i>Solde RO 2005 B</i>	<i>Fonds supplémentaires RO à approuver (A-B)</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Namibie	2001/P/L.6/Add.1	2002-2005	667 000	634 010	32 990
Ouganda	2000/P/L.3/Add.1	2001-2005	8 576 000	4 242 969	4 333 031
Rwanda ¹	2000/P/L.1/Add.1	2001-2006	4 499 000	3 834 098	664 902
Swaziland	2000/P/L.2/Add.1	2001-2005	751 000	599 574	151 426
Asie du Sud					
Afganistan	2002/P/L.31	2003-2005	13 799 000	7 322 176	6 476 824
Asie de l'Est et Pacifique					
Cambodge	2000/P/L.9/Add.1	2001-2005	4 710 000	3 375 893	1 334 107
Chine	2000/P/L.10/Add.1	2001-2005	12 207 000	11 949 373	257 627
Indonésie	2000/P/L.11/Add.1	2001-2005	5 300 000	4 490 042	809 958
Myanmar	2000/P/L.12/Add.1	2001-2005	8 226 000	6 497 360	1 728 640
Timor-Leste	2002/P/L.30	2003-2005	1 022 000	720 543	301 457
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie	2003/P/L.13	2004-2005	225 000	200 000	25 000
Femmes et enfants palestiniens au Liban	2003/P/L.13	2004-2005	400 000	350 000	50 000
Territoire palestinien occupé	2003/P/L.13	2004-2005	950 000	850 000	100 000
Femmes et enfants palestiniens en République arabe syrienne	2003/P/L.13	2004-2005	225 000	200 000	25 000
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes					
Bélarus	2002/P/L.33	2003-2005	652 000	595 576	56 424
Fédération de Russie	2002/P/L.33	2003-2005	961 000	694 000	267 000
Turquie	2000/P/L.17/Add.1	2001-2005	1 009 000	846 000	163 000
Total			103 750 000	72 569 699	31 180 301

¹ Le Rwanda demande l'allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2005 et 2006 (664 902 et 4 499 000 dollars, respectivement) et figure donc dans les deux tableaux.

Tableau 2
Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2006
(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Niveau de planification RO 2006 A</i>	<i>Solde RO 2006 B</i>	<i>Fonds supplémentaires RO 2006 à approuver (A-B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Gambie	2001/P/L.13/Add.1	2002-2006	971 000	330 165	640 835
Guinée	2001/P/L.14/Add.1	2002-2006	3 201 000	1 160 321	2 040 679
Guinée équatoriale	2001/P/L.11/Add.1	2002-2006	736 000	520 000	216 000
Guinée-Bissau ²	2002/P/L.5/Add.1	2003-2007	1 495 000	1 354 000	1 636 000
République centrafricaine	2001/P/L.10/Add.1	2002-2006	2 156 000	619 367	1 536 633
Sao Tomé-et-Principe	2001/P/L.16/Add.1	2002-2006	660 000	569 000	91 000
Sénégal	2001/P/L.17/Add.1	2002-2006	3 009 000	733 269	2 275 731
Togo	2001/P/L.18/Add.1	2002-2006	2 063 000	1 233 664	829 336
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Afrique du Sud	2001/P/L.7/Add.1 et Corr.1	2002-2006	997 000	694 251	302 749
Érythrée	2001/P/L.1/Add.1	2002-2006	1 785 000	611 470	1 173 530
Éthiopie	2001/P/L.2/Add.1	2002-2006	21 772 000	10 867 569	10 904 431
Malawi	2001/P/L.4/Add.1	2002-2006	5 945 000	4 207 012	1 737 988
République-Unie de Tanzanie	2001/P/L.8/Add.1	2002-2006	11 733 000	1 827 574	9 905 426
Rwanda	2000/P/L.1/Add.1	2001-2006	4 499 000	0	4 499 000
Zambie	2001/P/L.9/Add.1	2002-2006	4 686 000	2 835 422	1 850 578
Zimbabwe	2004/P/L.4	2005-2006	2 021 000	1 829 000	192 000
Asie du Sud					
Bhoutan	2001/P/L.38/Add.1	2002-2006	966 000	877 775	88 225
Népal	2001/P/L.39/Add.1	2002-2006	5 000 000	4 389 205	610 795
Asie de l'Est et Pacifique					
Mongolie	2001/P/L.36/Add.1	2002-2006	907 000	707 602	199 398
République démocratique populaire lao	2001/P/L.35/Add.1	2002-2006	1 787 000	1 388 558	398 442
Thaïlande	2001/P/L.37/Add.1	2002-2006	1 000 000	956 000	44 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Égypte	2001/P/L.43/Add.1	2002-2006	2 639 000	397 329	2 241 671
Iraq	2001/P/L.71	2005-2006	2 014 000	1 858 000	156 000
Soudan	2001/P/L.46/Add.1	2002-2006	6 169 000	3 455 306	2 713 694
Yémen	2001/P/L.49/Add.1	2002-2006	4 651 000	3 962 213	688 787

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Niveau de planification RO 2006 A</i>	<i>Solde RO 2006 B</i>	<i>Fonds supplémentaires RO 2006 à approuver (A-B)</i>
Amérique latine et Caraïbes					
Belize	2001/P/L.19/Add.1	2002-2006	612 000	594 176	17 824
Brésil	2001/P/L.20/Add.1	2002-2006	840 000	576 000	264 000
Cuba	2001/P/L.23/Add.1	2002-2006	632 000	581 000	51 000
Haïti	2001/P/L.27/Add.1	2002-2006	2 749 000	1 221 725	1 527 275
Jamaïque	2001/P/L.29/Add.1	2002-2006	633 000	587 758	45 242
Panama	2001/P/L.32/Add.1	2002-2006	400 000	213 492	186 508
Paraguay	2001/P/L.33/Add.1	2002-2006	746 000	593 347	152 653
Total			99 474 000	51 751 570	49 217 430
Total général pour 2005 et 2006 (tableau 1 + tableau 2)			203 224 000	124 321 269	80 397 731

² Le cycle de programmation de la Guinée-Bissau va de 2003 à 2007. Une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires s'élevant à 1 495 000 dollars pour 2007 est incluse dans le total. L'allocation demandée au titre des ressources ordinaires pour 2006 est de 141 000 dollars. En y ajoutant le montant requis pour 2007 (1 495 000 dollars), on obtient un montant total à allouer de 1 636 000 dollars, comme indiqué dans le tableau.

*Session annuelle
9 juin 2005*

2005/6 Fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour les programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration,

Approuve un montant total de 371 031 000 dollars au titre des autres ressources pour financer les programmes approuvés des 20 pays énumérés ci-dessous pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions à des fins spéciales soient disponibles.

Tableau
Montants proposés pour le relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources A</i>	<i>Montant supplémentaire proposé B</i>	<i>Montant total du plafond des autres ressources (A + B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Burkina Faso	2000/P/L.4	2001-2005	19 867	6 551	26 418
Cameroun	2002/P/L.3/Add.1	2003-2007	8 000	6 000	14 000
Côte d'Ivoire	2002/P/L.4/Add.1	2003-2007	8 000	15 000	23 000
Libéria	2002/P/L.27	2003-2005	11 700	2 280	13 980
Mauritanie	2000/P/L.7/Add.11	2003-2008	12 000	3 000	15 000
Nigéria	2001/P/L.15/Add.1	2002-2007	72 000	116 400	188 400
Sierra Leone	2003/P/L.8/Rev.1	2004-2007	16 000	4 000	20 000
Togo	2001/P/L.18/Add.1	2002-2006	4 000	2 000	6 000
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2002/P/L.1/Add.1	2003-2007	7 900	3 500	11 400
Comores	2002/P/L.2/Add.1	2003-2007	1 500	1 000	2 500
Éthiopie	2001/P/L.2/Add.1	2002-2006	60 000	10 000	70 000
Malawi	2001/P/L.4/Add.1	2002-2006	52 200	21 000	73 200
Zimbabwe	2004/P/L.4	2005-2006	14 000	29 600	43 600
Asie du Sud					
Inde	2002/P/L.12/Add.1	2003-2007	250 000	100 000	350 000
Asie de l'Est et Pacifique					
Timor-Leste	2002/P/L.30	2003-2005	9 000	8 000	17 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Égypte	2001/P/L.43/Add.1	2002-2006	25 000	27 500	52 500
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes					
Moldova	2001/P/L.41/Add.1	2002-2006	7 500	2 500	10 000
Amérique latine et Caraïbes					
Haïti	2001/P/L.27	2002-2006	17 500	11 500	29 000
Panama	2001/P/L.32/Add.1	2002-2006	2 250	600	2 850
Paraguay	2001/P/L.33/Add.1	2002-2006	3 025	600	3 625
Augmentation totale				371 031	

*Session annuelle
9 juin 2005*

2005/7 La vaccination dans le monde : vision et stratégie (projet conjoint de l'OMS et de l'UNICEF)

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur le projet de stratégie de vaccination (E/ICEF/2005/9 et WHO A58/12),

Notant avec inquiétude qu'au niveau mondial et dans certaines régions, la couverture vaccinale n'a que peu augmenté depuis le début des années 90 et qu'en 2003, plus de 27 millions d'enfants dans le monde n'avaient pas été vaccinés pendant l'année suivant leur naissance,

Constatant que chaque année 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans meurent de maladies qui pourraient être prévenues grâce aux vaccins existants,

Constatant en outre qu'il y a de plus chaque année 2,6 millions d'enfants de moins de 5 ans qui meurent de maladies que de nouveaux vaccins pourraient prévenir,

Se félicitant que l'intensification des initiatives de lutte contre la poliomyélite, la rougeole et le tétanos maternel et néonatal ait permis de vacciner des populations qui ne l'étaient pas jusqu'alors, et notant que ces initiatives ont créé de vastes réseaux sur lesquels fonder ou grâce auxquels élargir la surveillance d'autres maladies et tendances sanitaires,

Notant avec préoccupation que des obstacles financiers, structurels et/ou gestionnaires empêchent les programmes nationaux de vaccination de vacciner tous les enfants et toutes les femmes qui devraient l'être, d'utiliser autant qu'ils le pourraient nombre de vaccins existants et de recourir largement aux nouveaux vaccins,

Soulignant que tous les pays doivent s'employer à atteindre l'objectif de développement convenu au niveau international que l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé dans la Déclaration du Millénaire et qui consiste à réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans,

Rappelant qu'à sa vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants (2002), l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé pour objectif la vaccination complète des enfants de moins de 1 an, soit une couverture d'au moins 90 % au niveau national et d'au moins 80 % dans toutes les circonscriptions ou entités administratives équivalentes,

Ayant examiné le projet de stratégie intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »,

1. *Accueille favorablement* le projet de stratégie intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;
2. *Invite instamment* les pays :
 - a) À atteindre les cibles concernant la vaccination définies à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants;
 - b) À utiliser le cadre défini par le document « La vaccination dans le monde : vision et stratégie » pour renforcer leur programme national de vaccination entre 2006 et 2015, afin d'assurer un accès plus équitable à la vaccination, d'élargir

l'accès aux vaccins actuels et futurs et de faire profiter d'autres classes d'âge que les nourrissons des avantages de la vaccination conjuguée à d'autres interventions sanitaires;

c) À faire en sorte que la vaccination demeure une priorité des programmes de santé nationaux et soit soutenue par des processus systématiques de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, et par un engagement financier à long terme;

3. *Demande* à la Directrice générale :

a) De collaborer étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et d'autres partenaires pour soutenir les États membres dans la réalisation du projet « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;

b) De resserrer les relations avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et d'autres partenaires aux niveaux mondial, régional et sous-régional afin de mobiliser les ressources dont les pays ont besoin pour réaliser le projet « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;

c) De rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de la progression vers les cibles mondiales concernant la vaccination.

*Session annuelle
9 juin 2005*

2005/8 Rapport annuel de la Directrice générale

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale intitulé « Résultats obtenus pour les enfants, en 2004, dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005 », qui fait l'objet du document E/ICEF/2005/6;

2. *Rappelle* sa décision 2004/9 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF, dans laquelle il demande que les principales conclusions des évaluations des domaines thématiques du plan stratégique à moyen terme lui soient présentées pour examen dès qu'elles seront disponibles, et demande en outre que ces conclusions soient pleinement intégrées au rapport annuel de la Directrice générale;

3. *Estime* que la gestion axée sur les résultats est importante pour assurer l'exécution du mandat de l'UNICEF et pour concevoir et surveiller la contribution de l'UNICEF à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et à la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants;

4. *Prie* la Directrice générale de renforcer le contenu analytique des rapports annuels qu'elle lui présente de manière à y faire figurer des mesures à la fois qualitatives et quantitatives des progrès réalisés par rapport aux objectifs du plan stratégique à moyen terme, assorties d'une analyse de ces progrès, des problèmes et obstacles rencontrés, des enseignements tirés de l'expérience et des

questions appelant un examen et des recommandations, tout en gardant à l'esprit les limites officielles fixées pour la longueur du rapport.

*Session annuelle
10 juin 2005*

2005/9 Mise en œuvre de la décision 2002/4 du Conseil d'administration concernant l'approbation des programmes de pays

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale du 22 décembre 2004 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et soulignant que de nouvelles mesures doivent être prises pour harmoniser les cycles de programmation et les synchroniser dans toute la mesure possible avec les instruments nationaux de programmation, en particulier les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté lorsqu'ils existent,

1. *Prend note* de l'étude des procédures modifiées d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays (E/ICEF/2005/8);

2. *Constate* les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa décision 2002/4 concernant l'approbation des programmes de pays et, en conséquence, confirme la validité de la procédure d'approbation actuelle;

3. *Souligne* la nécessité d'assurer la qualité des descriptifs de programme de pays et leur orientation vers les résultats ainsi que leur conformité avec les priorités nationales dans les domaines de compétence de tous les organismes concernés;

4. *Accueille avec satisfaction* l'introduction d'un tableau de résultats dans les descriptifs de programmes de pays de l'UNICEF, et demande que, si possible, des projets de tableau de résultats accompagnent, pour information, les projets de descriptifs de programme de pays qui lui sont soumis pour examen;

5. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de lui présenter à sa session annuelle de 2006 un rapport établi conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population sur des moyens de nature à améliorer et à rationaliser davantage la procédure d'approbation harmonisée actuelle des programmes de pays de manière à réduire les délais dans lesquels ces programmes sont élaborés et approuvés et à mieux les synchroniser avec la durée du cycle des différents instruments de programmation nationaux, en ayant à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

*Session annuelle
10 juin 2005*

2005/10 Vers l'élimination de la violence à l'égard des enfants et des adolescents

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004, intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies »,

Rappelant également la Déclaration et le Plan d'action adoptés le 10 mai 2002 à l'occasion de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Un monde digne des enfants », lesquels définissent le cadre de la protection des enfants contre la violence et l'exploitation,

Prenant note des résultats de toutes les consultations régionales tenues dans le cadre de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des enfants,

Sachant que la violence à l'égard des enfants et des adolescents est un phénomène mondial qui touche toutes les sociétés, notamment la violence liée aux activités des gangs,

1. *Prie* la Directrice générale de continuer d'appuyer les efforts accomplis par les États Membres pour combattre la violence à l'égard des enfants et des adolescents;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la session annuelle de 2006 la présentation d'un rapport oral sur l'action menée par l'UNICEF contre la violence liée aux enfants et aux adolescents en conflit avec la loi, y compris les activités des gangs.

Session annuelle
10 juin 2005

2005/11 Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration,

a) Approuve l'ensemble des budgets indicatifs des programmes de pays pour la coopération :

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2005/</i>
Swaziland	2006-2010	3 755 000	21 250 000	P/L.30
Cap-Vert*	2006-2010	3 300 000	2 150 000	P/L.31 et Add.1
Tchad	2006-2010	18 445 000	30 000 000	P/L.32
République démocratique du Congo	2006-2007	43 858 000	50 000 000	P/L.33
Guyana	2006-2010	3 345 000	2 000 000	P/L.34
Indonésie	2006-2010	26 500 000	100 000 000	P/L.35

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2005/</i>
République islamique d'Afghanistan	2006-2008	41 397 000	126 000 000	P/L.36

* Pour ce programme de pays commun, le Conseil approuve la part du budget indicatif qui revient à l'UNICEF.

*Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005*

2005/12 Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins

Le Conseil d'administration,

a) *Approuve* la prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2006 à 2010, du programme de coopération avec l'initiative PolioPlus de Rotary International, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), et l'accroissement de 10 millions de dollars des autres ressources nécessaires au programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales;

b) *Approuve* la reconduction, pour une période de cinq ans allant de 2006 à 2010, de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1991/P/L.41).

*Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005*

2005/13 Fonds requis pour couvrir les excédents de dépenses de 22 programmes

Le Conseil d'administration,

Approuve le financement sur les ressources ordinaires destiné à couvrir les excédents de dépenses concernant les programmes suivants, comme exposé dans le document E/ICEF/2005/P/L.38 :

<i>Programme/fonds</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Angola	83 368,10
Appui régional pour la préparation, la promotion et l'évaluation des programmes	50 619,41
Arménie	1 442,99
Burundi	244 603,52
Caraïbes orientales (programme multinational)	351,22

<i>Programme/fonds</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Chili	54 482,92
Croatie	348,91
Enfants et mères palestiniennes (Liban)	5 770,60
Ex-République yougoslave de Macédoine	36 841,14
Fonds de programmation pour les objectifs des années 90.	14 307,87
Fonds interrégional pour la préparation, la promotion et l'évaluation des programmes	14 544,03
Jordanie	6 490,00
Kenya	24 240,33
Kosovo, Serbie-et-Monténégro	23 815,55
Liban	35 558,68
Mozambique	4 801,54
Paraguay	18 183,89
Pays insulaires du Pacifique	215 470,40
République démocratique du Congo	5 053,87
Somalie	189 895,72
Tadjikistan	389,90
Yémen	30 616,04
Total	1 061 196,63

*Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005*

2005/14 Centre de recherche Innocenti : activités proposées pour 2006-2008

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Centre de recherche Innocenti et les activités proposées pour 2006-2008 (E/ICEF/2005/13),

1. *Se félicite* des recherches, activités de sensibilisation et études générales que le Centre a menées dans le cadre du programme en cours et fait sien le programme de travail proposé pour la période à venir indiqué dans le document E/ICEF/2005/13;

2. *Autorise* la prorogation du programme du Centre pour la période 2006-2008 avec une allocation totale de 17 millions de dollars au titre des autres ressources, montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au minimum 5 430 000 euros (environ 6,5 millions de dollars) pour financer les activités de base;

3. *Invite* tous les donateurs à contribuer au financement de activités du Centre afin de couvrir le montant total des dépenses que le Centre engagera afin d'exécuter son programme pendant la période 2006-2008.

Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005

2005/15 Ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal pour 2005 au titre des dépenses de sécurité

Le Conseil d'administration,

Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant de 3 millions de dollars au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 afin de couvrir l'augmentation des dépenses de sécurité (E/ICEF/2005/AB/L.7), qui passeront ainsi de 14 millions de dollars à 17 millions de dollars pour la période considérée.

Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005

2005/16 Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006

Le Conseil d'administration,

Prenant note de sa décision 2004/7 (E/ICEF/2004/7/Rev.1 et E/ICEF/2004/AB/L.2) relative à la date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF,

1. *Approuve* une allocation de crédits par anticipation pour janvier 2006 d'un montant de 25,6 millions de dollars (E/ICEF/2005/AB/L.3), dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal pour 2006-2007;

2. *Note* que cette allocation ne tient pas compte des modifications qui pourraient être proposées dans le projet de budget d'appui biennal pour 2006-2007;

3. *Décide* que cette allocation sera intégrée dans le budget d'appui biennal pour 2006-2007.

Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005

2005/17 Programme de travail pour les sessions de 2006 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Adopte le programme de travail suivant pour les sessions de 2006, sous réserve des révisions appropriées en cours d'année :

2006

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Première session ordinaire | <ul style="list-style-type: none">• Élection des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF pour 2006* |
| 16-19 janvier | <ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social*• Rapport du Corps commun d'inspection présentant un intérêt pour l'UNICEF*• Adoption des descriptifs de programme de pays révisés*• Budget d'appui biennal pour 2006-2007*• Programmes multinationaux*• Rapport sur le financement des activités thématiques permettant la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2005/5 (Part II), par. 11)• Stratégie de l'UNICEF concernant la santé et la nutrition**• Stratégie de l'UNICEF en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour 2006-2015**• Stratégie de l'UNICEF pour l'éducation : rapport oral**• Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises**• Plan du travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2006*• Réunion d'annonces de contributions* |
| 20-23 janvier | <ul style="list-style-type: none">• Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM |
| Session annuelle | <ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel du Directeur général : progrès et réalisations dans le cadre du plan stratégique à moyen terme* |
| 5-9 juin | <ul style="list-style-type: none">• Projets de descriptif de programme de pays*• Rapport sur les options permettant d'améliorer le processus d'approbation harmonisé des programmes de pays, établi en collaboration avec le PNUD et le FNUAP (2005/9)• Mise en œuvre de la programmation commune (2005/3)• Adoption par l'UNICEF d'approches sectorielles (E/ICEF/2003/9/Rev.1, par. 31)• Rapport intérimaire sur la fonction d'évaluation de l'UNICEF (2004/9)• Violence à l'égard des enfants : rapport oral (2005/10)• Prix Maurice Pate de l'UNICEF* |

2006

- | | |
|---|--|
| <p>Deuxième session ordinaire</p> <p>5-8 septembre</p> | <ul style="list-style-type: none">• Rapport sur les visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration*• Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral*• Projets de descriptif de programme de pays (2002/4)*• Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays*• Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires, l'allocation d'autres ressources hors programme, ressources ordinaires supplémentaires, etc.)*• Suivi de l'action du Conseil de coordination du programme ONUSIDA*• Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation**• Plan financier à moyen terme pour 2007-2010*• Examen de la politique de recouvrement de l'UNICEF (2003/9, reporté lors de la deuxième session ordinaire de 2005)• Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005*• Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*• Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2005*• Programme de travail des sessions du Conseil d'administration en 2007-2008* |
|---|--|

* Prescription statutaire.

** Proposition du secrétariat.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

2005/18 Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris le plan financier à moyen terme

Le Conseil d'administration,

1. *Accueille avec satisfaction* le plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2005/11), y compris le plan financier à moyen terme, qui offre un cadre directeur flexible pour l'action de l'UNICEF pendant la période 2006-2009 et réaffirme la place centrale de la programmation par pays des Nations Unies, tout en

reconnaissant l'initiative qui revient aux pays dans le processus, et qui contribuera à la mise en œuvre des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, à une application plus large de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des objectifs de développement internationalement convenus;

2. *Approuve* les domaines d'intervention fixés dans le plan, compte tenu des particularités de la situation de chaque pays;

3. *Approuve* le plan stratégique à moyen terme et son plan financier en tant que cadre directeur flexible pour les projections pour la période 2005-2009 (récapitulées au tableau 3 de l'annexe III), y compris l'établissement d'un budget de 697 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2006. Ce montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le plan demeurent valables;

4. *Approuve* le versement à la réserve constituée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service de 20 millions de dollars par an pour 2005 et 2006 et de 10 millions de dollars par an pour la période 2007-2009, sous réserve des ajustements à opérer en fonction des projections financières;

5. *Prie* la Directrice générale de faire une évaluation, dans le rapport qu'elle soumet annuellement au Conseil d'administration, des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs clefs fixés dans le plan stratégique à moyen terme, en prenant en considération la décision 2005/8 du Conseil d'administration [E/ICEF/2005/5 (Part II)] et, au besoin, de proposer au Conseil d'administration, pour approbation, des ajustements au plan stratégique à moyen terme.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

2005/19 Suite donnée par l'UNICEF aux récentes réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du document E/ICEF/2005/12 sur la suite donnée par l'UNICEF aux récentes réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONU/DISA);

2. *Approuve* les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida, et approuve également toutes les décisions connexes du Conseil de coordination;

3. *Demande* au Fonds, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres entités parrainant le programme, d'élaborer des plans d'action judicieux et de prolonger l'impulsion donnée par l'Équipe spéciale mondiale, dans les délais prévus;

4. *Demande* au Fonds, avec ONUSIDA et les autres partenaires de développement compétents, de rendre compte des progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale à la réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial, en janvier 2006, et lors d'une session extraordinaire qui aura lieu pendant la réunion de juin 2006 du Conseil de coordination du Programme;

5. *Rappelle* la priorité à donner à l'appui aux mesures à l'échelon national et au renforcement des interventions nationales, et encourage le Fonds à assurer un appui technique efficace aux gouvernements, et à centrer l'appui sur les domaines dans lesquels ils sont les mieux placés;

6. *Demande* au Fonds de travailler avec le secrétariat d'ONUSIDA à intensifier la prévention de l'infection à VIH en mettant au point un plan d'action fondé sur le document d'orientation d'ONUSIDA intitulé « Intensification de la prévention du VIH »;

7. *Note* qu'il faudra coordonner et harmoniser les efforts, et répartir clairement les responsabilités avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres entités parrainant le programme, et coordonner l'action avec les parties prenantes nationales et mondiales.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

2005/20 Réunions conjointes des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

Le Conseil d'administration,

Encourage les Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial à tenir des réunions conjointes pour examiner et commenter le cas d'un pays, et donner ainsi un exemple concret de ce qu'est l'action commune du système des Nations Unies sur le terrain et invite les organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies à participer au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de s'associer à cet effort conjoint.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

